

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue Kurzacht à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux d'entretien. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue Kurzacht**
Début : **Lundi 20 juin 2022 à 07h00**
Fin : **Lundi 20 juin 2022 à 16h00**
Motif : Travaux de fauchage
Règlement : GRE-150-2022

Grevenmacher, le 14 juin 2022

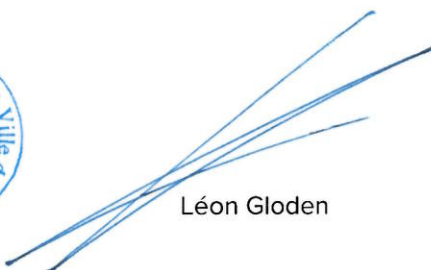
La secrétaire communale adjointe,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carole Clemens



Le bourgmestre



Léon Gloden